



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

ARRÊTÉ n° R53-2023-08-28-00003

modifiant la composition de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche de Bretagne

Le préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D: 914-1 et suivants ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° R53-2022-08-16-00001 du 16 août 2022 relatif à la composition de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche de Bretagne ;
- VU l'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2023-08-25-00007 du 25 août 2023 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Bretagne ;
- SUR proposition de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest,

ARRETE

ARTICLE 1

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 août 2022 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« La commission régionale de gestion de la flotte de pêche de Bretagne est composée comme suit :

- Le préfet de la région Bretagne ou son représentant, président de la commission ;
- Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest ou son représentant ;
- Le président du conseil régional de Bretagne ou son représentant ;
- En qualité de représentants du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne :
 - Monsieur Olivier LE NEZET ;
 - Monsieur Philippe ORVEILLON ;
 - Monsieur Yannick CALVEZ ;
 - Monsieur Grégory METAYER ;
 - Monsieur Serge LE FRANC ;
- En qualité de représentants des organisations de producteurs :
 - Monsieur Franck BROSSIER, de l'organisation de producteurs « Les Pêcheurs de Bretagne » ;
 - Madame Roxanne PORCHER, de l'organisation de producteurs « Les Pêcheurs de Bretagne » ;
 - Monsieur Eric GUYGNIEC, de l'organisation de producteurs « Les Pêcheurs de Bretagne » ;

- Monsieur Thierry GUIGUE, de l'organisation de producteurs « Les Pêcheurs de Bretagne » ;
- Monsieur Damien VENZAT, de l'organisation de producteurs « Coopérative de Bretagne Nord » (COBRENORD). »

ARTICLE 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de Bretagne et la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 28 août 2023

Pour le préfet, et par délégation

Le chef de la division pêche et aquaculture

François PETIT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned below the name François PETIT.

Ampliations : - DGAMPA/SDRH/BGR - SGAR Bretagne - préfectures d'Ille-et-Vilaine - Côtes d'Armor - Finistère - Morbihan - DDTM/DML d'Ille-et-Vilaine - Côtes d'Armor - Finistère - Morbihan - Conseil régional de Bretagne - CRPMEM Bretagne - CRC Bretagne Nord - CRC Bretagne Sud - OP Les Pêcheurs de Bretagne - OP COBRENORD